

# Bougival à « 30 », on peut y bouger sans crainte !

Bougival se montre ainsi une ville audacieuse en instituant « la ville à 30 » ce qui traduit assez bien le concept Code de la Rue : « UNE VOIRIE POUR TOUS » Belle étape qui tourne enfin le dos à l'euphorie des « Trente glorieuses » pendant lesquelles (surtout la période 65-75) l'auto a peu à peu chassé les piétons et cyclistes de la voirie.

On s'écarte donc un peu plus de l'enfer automobile qui a caractérisé la ville de Bougival pendant des décennies. On attend maintenant le boulevard urbain sur la RD 113 et la RD 321 !

D'autres décisions seront plus faciles à prendre comme une zone de rencontre sur la rue commerçante du Général Leclerc ; il en existe déjà une à Bougival, Avenue des Pinsons et des Fauvettes (*Photo*)

## Mise en place

Depuis le 2 Avril, toutes les voies communales sont en « Zone 30 ». Y échappent ainsi les routes départementales (RD 113 et 321 ainsi que les routes de Louveciennes et du Tourne Bride) qui restent limitées à 50 km/h sauf sur la 113 depuis l'école Ste Thérèse jusqu'à la fin des restaurants du Quai Clémenceau et, sur la 321, avenue de la Drionne au droit du carrefour avec la rue Jacques Kellner. Sur ces tronçons la vitesse sera abaissée à 30 km/h.

Avec la révolution urbaine qui a été lancée à Bougival, vous trouverez des automobilistes bornés – par le 30 km/h - qui "ferons un vélo" à propos des Doubles Sens Cyclables (DSC) qui résultent tout simplement de l'application de la loi de Juillet 2008.

Pour que la rationalité de ce récent développement du "CODE de la RUE" soit plus facile à comprendre si l'interlocuteur est sincère, la FUB (Fédération Unie de la Bicyclette) vous propose de vous rendre sur le site de MDB Ile de France où vous trouverez une grande quantité d'informations et un très bon argumentaire concernant les "doubles sens cyclables"

Voici le lien : <http://www.mdb-idf.org/spip/>

## Des perspectives attrayantes

Les cyclistes des Coteaux de Seine et de la Boucle vont enfin disposer d'opportunités actives et peu « stressantes » pour le vélo quotidien avec un accès sécurisés aux gares RER de Chatou et Rueil et aux gares SNCF de Bougival / La Celle St Cloud et Louveciennes.

Cerise sur le gâteau : les randos vélos au Pays des Impressionnistes vont séduire nos voisins comme l'ont été les membres de Réseau Vélo 78 qui ont fait la sortie de Janvier ; ils ont constaté que le franchissement des Coteaux de Seine par les pentes de Bougival n'était pas vraiment difficile !

Dès l'an prochain, l'Avenue Verte – Paris Londres – passera à notre porte, sur la rive droite de la Seine, à Croissy. Cette réalisation compromet le tracé rive gauche entre Le Pecq et Rueil (examiné par RV 78) ; celui-ci est, de plus, subordonné à la réalisation d'une coûteuse passerelle à Port-Marly pour rejoindre Bougival par l'Ile de la Loge.

Dans les années à venir, le projet de traversée piétons/cyclistes du Parc de la Jonchère ouvrira un superbe itinéraire entre Rueil et le parc de Marly, ce qui permettra d'avoir une continuité cyclable jusqu'à Versailles grâce à l'itinéraire Conflans – Versailles du Schéma départementale des Yvelines.

Voir le travail de membres de RV 78, déboucher sur ces différents plans est une satisfaction, non d'aboutissement mais d'ouverture vers des objectifs ambitieux tel que le « 15% » de part modale du vélo pour 2020 édicté par la Charte de Bruxelles de l'ECF (European Cyclist Federation) qui vient d'en valider la pertinence en adressant la Charte de Séville aux ministre des Transports qui vont se réunir à Leipzig en Mai. On la trouve sur le site de VELO-CITY\* :

<http://www.velo-city2011.com>

Jean-Pierre Jonchère, Réseau Vélo 78